



Namur, le 17 mars 2008

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *Natura 2000 : quand de réelles avancées ?*

*Depuis des années on nous dit que la sauvegarde de la nature est inscrite à l'agenda politique. On nous affirme que l'objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010 est une priorité du Gouvernement wallon. Le réseau Natura 2000 doit devenir un outil central pour y arriver. Oui mais quand ?*

#### **Nouveau saccage d'un site Natura 2000 !**

Les *Fagnes de Stavelot et de la vallée de l'Eau rouge*, site Natura 2000 désigné par le Gouvernement wallon <sup>(1)</sup>. Non loin de l'entité de Francorchamps, un ensemble de 17 hectares d'un seul tenant constitue une partie du site. La parcelle borde un affluent de l'Eau rouge et est très humide : son sol est constitué de tourbe. Des milieux très riches en biodiversité étaient présents : tourbières, landes tourbeuses, bas-marais, prairies humides. De nombreuses espèces rares trouvaient en cet endroit un refuge ultime. Des habitats et des espèces Natura 2000 <sup>(2)</sup> qui, évidemment, sont strictement protégés.

Protégés ? Pas du tout ! **Natagora** vient en effet d'en faire le lamentable constat : l'essentiel de ce site est désormais détruit (voir photos) ! De vastes surfaces ont été remblayées, plusieurs drains et collecteurs très profonds ont été creusés, deux étangs de loisir ont été aménagés et une maison construite !

#### **Où est la volonté réelle ?...**

Ce cas ne représente hélas qu'une des nombreuses destructions dont **Natagora** est informée. Remblais de zones humides, creusement de drains, coupes forestières à large échelle, labour de prairies, arrachages de haies, déversement de lisier : la liste des atteintes que subit le réseau Natura 2000 wallon constitue un scandale qui n'émeut semble-t-il pas les pouvoirs publics.

Il faut dire que le programme Natura 2000 progresse à la vitesse d'un escargot : 1992 la Directive européenne « Habitats » ; 2001 le décret « Natura 2000 » ; 2002 à 2004 la désignation des sites par le Gouvernement wallon. 2008 : toujours rien en matière d'établissement du régime de protection !

Au-delà de la sanction du propriétaire responsable de ce cas de destruction spécifique, Natagora demande que tous les acteurs prennent enfin leurs responsabilités pour préserver ce qui peut encore l'être. **Natagora** demande que le Gouvernement wallon mais également tous les partenaires qui se sont engagés à contribuer à la réussite de Natura 2000 en début de législature (Contrat d'Avenir) alignent les actes au discours.

(<sup>1</sup>) Site BE33040 - <http://biodiversite.wallonie.be/sites/Natura2000/carto/BE33040.htm>

(<sup>2</sup>) Habitats détruits ou directement affectés par la perturbation des flux d'eau : mégaphorbiaie (**6430**, destruction de plus de la moitié de la surface), boulaie tourbeuse et aulnaie marécageuse (**91E0\***, **91D0\***, dégradation importante de l'état de conservation). Espèces : notamment le Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*, destruction directe de plusieurs hectares d'habitats occupés par cette espèce)

> **Contacts** : Marie MAHY (0472-33.24.48) ou Joëlle HUYSECOM (0474-54.52.64)

---



**Natagora**

| A.S.B.L. de protection de la nature | Siège social : rue du Wisconsin 3 | B-5000 Namur |  
| tél. : +32 (0)81 – 830 570 | fax : +32 (0)81 – 830 571 | [www.natagora.be](http://www.natagora.be) |